



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hymne national

Question écrite n° 49008

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le respect que doivent avoir les sportifs des équipes de France envers les symboles nationaux. En effet, lors des compétitions sportives internationales, en particulier de football, lorsque les hymnes nationaux des équipes en présence sont joués avant la rencontre, on constate systématiquement que de toutes les équipes en présence dans les rencontres internationales, les joueurs français sont ceux qui chantent le moins leur hymne national. Pourtant, les sportifs, et surtout les footballeurs, du fait de la popularité de ce sport ont, qu'ils le veuillent ou non, un rôle unique dans la société dès lors qu'ils ont une puissance fédératrice qui leur permet de faire vivre et de célébrer l'unité nationale lors de leurs apparitions. À ce titre, ils servent d'exemple, en particulier pour la jeunesse. En outre, l'équipe de France de football est considérée à juste titre comme une vitrine de l'intégration du fait de la présence régulière en son sein de Français issus de l'immigration. Or, compte tenu des difficultés de l'intégration, et de la nécessité d'inculquer aux jeunes Français issus de l'immigration le sentiment d'appartenance à la nation, un meilleur enthousiasme des footballeurs qui s'approprieraient la Marseillaise comme symbole d'unité aurait certainement des répercussions positives dans nos banlieues. Les footballeurs de l'équipe de France ne sont pourtant pas étrangers à la fierté nationale, comme ils l'ont montré à de nombreuses occasions. Il semble plutôt que leur silence au moment de La Marseillaise soit le fruit d'une ignorance des paroles et d'un manque d'habitude de l'hymne national, qui n'est même plus enseigné dans nos écoles. Il lui demande en conséquence quelles mesures il compte prendre pour enseigner aux sportifs de toutes les équipes de France l'hymne national, et s'il entend les inviter à chanter avec fierté l'hymne national avant chaque rencontre internationale.

Texte de la réponse

La place des sportifs de haut niveau dans la société française ainsi que leur rôle d'exemple dans l'éducation des plus jeunes font l'objet d'une attention permanente du ministère chargé des sports. La lutte contre le dopage, les actions menées contre la violence dans le sport ou en faveur d'une plus grande participation des femmes aux activités physiques et sportives participent ainsi d'une volonté d'utiliser le sport comme support d'intégration et de respect des règles sociales. À l'image du port du maillot et du survêtement tricolores, l'hymne national revêt en la matière un très fort caractère symbolique, reconnu par son inscription récente dans le cursus scolaire, en application de l'article L. 321-1 du code de l'éducation, amendé à cet effet. C'est pourquoi le ministère chargé des sports appelle régulièrement l'attention des fédérations sportives sur ce point, et en particulier celle des fédérations de sports collectifs (football, rugby, basket-ball, handball, volley-ball, etc.). Cette action de sensibilisation répond à la préoccupation exposée. Les sportifs français sont du reste nombreux à manifester leur ferveur en chantant, que ce soit avant la compétition ou lors de la remise des médailles. Enfin, il est nécessaire de souligner que si le mutisme de certains peut s'expliquer par l'ignorance de l'hymne, il peut aussi être l'effet, pour d'autres, de la concentration ou de l'émotion.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49008

Rubrique : État

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8072

Réponse publiée le : 13 septembre 2005, page 8570